



POUVOIR ADJUDICATEUR

DIECCTE Guyane
859 rocade de Zéphir
BP 6009
97306 Cayenne Cedex
Téléphone : 05 94 29 54 31
Télécopie : 05 94 29 53 66

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DU 04 mars 2016

ETABLI EN APPLICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Relatif à la réalisation, pour le compte de la DIECCTE Guyane, d'un univers graphique et d'outils de communication du PO FSE Etat Guyane

Le présent CCTP comprend 8 pages numérotées de 1 à 8

Glossaire :

DIECCTE : Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, service déconcentré de l'Etat

FESI : fonds européens structurels et d'investissement

FSE : fonds social européen

PAE : pôle affaires européennes

PO : programme opérationnel (document stratégique qui fixe la politique de développement pour une période de 7 ans entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2020).

SGAR : secrétariat général pour les affaires régionales - service de la préfecture de la Guyane, autorité de gestion du PO FSE Etat Guyane.

Pour plus de renseignements : www.europe-guyane.eu www.guyane.dieccte.gouv.fr
www.europe-en-france.gouv.fr

SOMMAIRE

Article 1 - CONTEXTE ET OBJET DU MARCHE.....	4
1.1. Contexte	4
1-2. Objet du marché.....	4
1-3. Cibles et objectifs.....	4
Article 2 – BASE JURIDIQUE	5
2-1. Références réglementaires sur la communication des FESI.....	5
2-2. Documents ou outils disponibles pour le prestataire.....	5
Article 3 - EXECUTION DE LA PRESTATION.....	5
3-1. Interlocuteur, travaux et livrables	5
3-1-1. Interlocuteur.....	5
3-1-2. Travaux.....	5
3-1-3. Livrables.....	5
3-1-4. Remise des documents et supports finaux.....	6
3-2. Modalités d'exécution	7
3-3. Suivi d'exécution	7
3-4. Lieux d'exécution.....	7
3-5. Moyens humains.....	7
3-6. Utilisation des résultats.....	8
Article 4 : DUREE DU CONTRAT ET CALENDRIER D'EXECUTION	8
4-1 Définition de l'univers graphique	8
4-2 Conception des plaquettes et kakémonos.....	8
4-3 Fabrication	8

Article 1 - CONTEXTE ET OBJET DU MARCHÉ.

1.1. Contexte

Le Préfet est autorité de gestion déléguée du PO FSE Etat Guyane pour la période 2014-2020. La DIECCTE est en charge de la mise en œuvre du programme.

Le PO FSE Etat Guyane permet de cofinancer des actions d'accompagnement vers l'emploi et d'aide à l'inclusion sociale. La DIECCTE souhaite disposer d'un univers graphique propre au FSE Etat Guyane, pouvant se décliner sur l'ensemble des supports de gestion et de communication.

Le cadre général de la prestation doit donc se conformer aux obligations de publicité du Fond Social Européen, fournis par le pouvoir adjudicateur. De plus, les dimensions listées ci-dessous doivent être abordées :

- Les secteurs porteurs en termes d'emploi : écotourisme, environnement, service à la personne...
- Actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination
- Actions d'insertion socioprofessionnelle en faveur des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes
- Actions spécifiques en faveur de l'égalité femmes hommes

La communication autour du FSE permettra un rayonnement plus soutenu pour un meilleur éclairage sur les porteurs de projets et les ambitions du PO FSE.

1-2. Objet du marché

L'appel d'offre porte sur la réalisation des outils de communication du PO FSE Etat Guyane

La consultation est relative à :

- L'univers graphique du FSE Etat Guyane et sa déclinaison sur les outils de gestion et de communication (code graphique, police, couleur...)
- La création et impression de plaquettes de présentation du programme
- La création et réalisation de kakémonos
- La réalisation de premiers objets de promotion (bloc-notes, stylos et clés usb);

L'ensemble des éléments de méthode et de calendrier détaillés dans le présent CCTP pourra être adapté au fur et à mesure de la prestation.

1-3. Cibles et objectifs

Univers graphique déclinable sur différents supports de gestion et de communication

L'objectif est d'avoir une cohérence graphique dans tous les outils de gestion et de communication du FSE Etat Guyane. Le FSE Etat Guyane doit pouvoir être rapidement identifiable.

Plaquettes de présentation

Le public cible de ces plaquettes sont les porteurs de projets potentiels ainsi que les entités partenaires susceptibles de relayer l'information auprès des porteurs de projets. Dans une moindre mesure, ces plaquettes pourront également servir d'information au grand public et aux partenaires presse.

L'objectif est de présenter le PO FSE Etat Guyane et de mettre en avant ses objectifs principaux. A la lecture de cette plaquette, un porteur de projet devra être en mesure de déterminer s'il peut positionner ou non son projet dans les objectifs du FSE.

Ces plaquettes pourront être distribuées lors de réunions d'information, lors de salons ou de conférences et pourront être mise à disposition aux accueils de la DIECCTE et du PAE.

Kakémonos

Le public cible de ces kakémonos sont les porteurs de projets potentiels et le grand public.

L'objectif est d'attirer l'œil du public cible, de présenter le PO FSE Etat Guyane et de mettre en avant ses objectifs principaux.

Ces kakemonos seront utilisés par les gestionnaires du FSE pour la promotion du FSE lors d'événements, de salons ou de réunions.

Outils de promotion

Le public cible de ces outils sont les gestionnaires du FSE, les partenaires, les porteurs de projet et le grand public.

Ces outils de promotion pourront être mis à disposition sur les stands lors d'événements et pourront être offerts aux porteurs de projet ou aux partenaires lors de réunions d'information sur le FSE.

Article 2 – BASE JURIDIQUE

2-1. Références réglementaires sur la communication des FESI

Annexe XII du règlement n°1 303/2013 du 17 décembre 2013

2-2. Documents ou outils disponibles pour le prestataire

Kit de communication national 2014-2020

PO FSE Etat Guyane

Guide de communication inter fonds régional

Article 3 - EXECUTION DE LA PRESTATION

3-1. Interlocuteur, travaux et livrables

3-1-1. Interlocuteur

Le titulaire du marché aura comme interlocuteur direct Mme Angéline Azanza, chargée du pilotage FSE. Il pourra être amené à travailler avec l'ensemble du service FSE, le pôle 3^E de la DIECCTE et le service du SGAR.

Le titulaire du marché devra proposer un interlocuteur référent unique.

3-1-2. Travaux

Les deux premières catégories de travaux demandés sont de l'ordre de la prestation intellectuelle :

- Création d'un univers graphique déclinable
- Création des visuels et des messages pour les plaquettes de présentation (une maquette) et les kakémonos (une maquette)

La dernière catégorie de travaux est de l'ordre de la fourniture de matériel :

- Impression des plaquettes et des kakémonos
- Fournitures des outils de promotions (blocs-notes, stylos et clé usb)

3-1-3. Livrables

Les livrables attendus sont :

- Les synthèses issues des différentes réunions et échanges avec le commanditaire et les supports de présentation

Le format des documents doit être exploitable (word, Excel...). Ils sont transmis en version numérique.

3-1-4. Remise des documents et supports finaux

a) Prestation intellectuelle :

Concernant l'univers graphique du FSE Etat Guyane, il est attendu :

- Un fichier numérique en haute définition contenant toutes les utilisations possibles de l'univers graphique sur CD-Rom lisible sous système d'exploitation Apple et PC, ainsi que les fichiers source, document présentant les règles d'utilisation afin que l'AG puisse transmettre ces éléments aux acteurs susceptibles de collaborer ainsi que des modèles type d'outils de gestion directement et facilement utilisables.

Déclinaisons sur l'ensemble des supports de communication

Les supports de communication peuvent se segmenter en deux catégories :

Supports d'édition

- o Dépliants 3 volets, fermé 145 x 240 mm, 2 couleurs,
- o Plaquettes,
- o Guides,
- o Pochettes,
- o Divers tracts (dépliant 2 ou 3 volets, fermé 100 x 210 mm, quadri)
- o Divers tracts (feuilles A5),
- o Divers cartons d'invitation avec coupons réponse (format 200 x 100 mm, recto verso ou 4 pages),
- o Carte de visite
- o Carte de correspondance
- o Jaquette de CD Rom...

La liste de ces documents est donnée à titre d'exemple et illustre la non-homogénéité, à la fois des formats mais également des couleurs.

Affichage, signalétique interne et externe

- Affiches 120 x 176, 120 x 160, 40 x 60 (1, 2, 3 couleurs ou quadri),
- Calicot (4 m x 1 m),
- Totem,
- Kakemono,
- Présentoir comptoir...

La liste de ces documents est donnée à titre d'exemple et illustre la non-homogénéité, à la fois des formats mais également des couleurs.

Déclinaison sur les supports de gestion

- o Courriers
- o Notes de synthèse
- o Présentation PowerPoint
- o Rapport de visite...

La liste de ces documents est donnée à titre d'exemple et illustre la non-homogénéité, à la fois des formats mais également des couleurs.

Déclinaison sur les outils de promotions

- o Blocs-note
- o Stylos
- o Mugs
- o Jetons
- o Clés USB
- o Parapluies...

La liste de ces documents est donnée à titre d'exemple et illustre la non-homogénéité, à la fois des formats mais également des couleurs.

Concernant les plaquettes et les kakémonos, il est attendu :

Un fichier numérique haute définition sous CR-Rom lisible sous système d'exploitation Apple ou PC. Ce fichier devra également être disponible sous un format pouvant être affiché sur une page web (sites internet institutionnels ou réseaux sociaux).

b) **Fourniture de matériel :**

L'entreprise sera en charge de l'impression et de la fabrication des supports retenus par l'AG. Elle peut en outre déléguer cette tâche si elle ne possède pas d'atelier de fabrication.

Au titre de cet appel d'offre, il est attendu un chiffrage pour la fabrication des supports suivants (livraison incluse) :

Nombre de plaquettes imprimées : 2 000

Nombre de kakemonos fabriqués : 3

Nombre de blocs-notes : 1 000

Nombre de stylos : 2 000

Nombre de clés usb :500

Le nombre définitif de supports pourra être revu en fonction des devis et il sera validé entre le prestataire et le commanditaire avant toute commande définitive.

3-2. Modalités d'exécution

Le titulaire retenu s'engage à répondre à toutes les dispositions du présent cahier des charges. Il ne pourra en modifier le contenu sans l'accord du pouvoir adjudicateur.

Il est tenu, ainsi que l'ensemble des personnes travaillant pour lui, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution des travaux. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur est seul propriétaire du résultat des prestations accomplies par le titulaire du marché.

3-3. Suivi d'exécution

Le pouvoir adjudicateur s'engage à désigner un interlocuteur responsable du suivi de la mission. De la même manière, le prestataire désigne une personne ressource, interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur. Pendant la durée de la prestation, le pouvoir adjudicateur est représenté par le service FSE du POLE 3 E de la DIECCTE.

3-4. Lieux d'exécution

Le prestataire doit justifier de sa capacité à se rendre sur place à Cayenne, en cas de besoin, de manière à assurer la réalisation des prestations, dès la date de notification du marché.

Les échanges et réunions de travail pourront être réalisés de visu, par visioconférence, audioconférence, téléphone, courriel, plateforme de gestion documentaire etc.

3-5. Moyens humains

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de juger de la qualité des intervenants et des personnes mandatées pour cette mission et notamment en ayant un droit de regard sur leur curriculum vitae, ainsi que sur leur fiche de poste.

En cas de remplacement de l'un des collaborateurs, le titulaire s'engage à présenter au pouvoir adjudicateur un collaborateur d'un niveau équivalent, en termes de connaissances et de compétences par rapport aux prestations du marché.

3-6. Utilisation des résultats

Les honoraires de prestation intellectuelle doivent intégrer la cession des droits d'utilisation des résultats au profit de l'autorité de gestion du FSE pour tous types de supports de communication pour soutenir toutes actions de partenariat, sponsoring....

L'autorité de gestion est, en outre, autorisée à diffuser ces éléments à tous les partenaires et/ou sous-traitants qui en feraient la demande dans le but de réaliser des supports de communication, de quelque nature que ce soit.

Article 4 : DUREE DU CONTRAT ET CALENDRIER D'EXECUTION

La durée de réalisation du marché se situe dans un délai global de 4 mois à compter de la notification du marché. Ce délai pourra être prolongé après accord entre le prestataire et le commanditaire.

Le calendrier envisagé est le suivant :

4-1 Définition de l'univers graphique

La définition de l'univers graphique devra se réaliser en collaboration avec le service FSE de la DIECCTE dans les quinze jours suivant la notification du marché. Le support final est attendu à J+15.

4-2 Conception des plaquettes et kakémonos

La définition de l'univers graphique devra se réaliser en collaboration avec le service FSE de la DIECCTE dans le mois suivant la notification du marché. Le support final est attendu à M+1.

4-3 Fabrication

L'impression des plaquettes est une priorité et leur livraison devra avoir lieu dans les plus brefs délais après validation de la maquette par le pouvoir adjudicateur.

Les kakémonos devront être livrés dans le mois suivant la validation de la maquette.

La fourniture des outils de promotion devra intervenir avant un délai de 4 mois à compter de la notification du marché.